



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-02-01

## Séance du 2 mars 2023

Date de la convocation :

23 février 2023

Affichage de la convocation :

24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Romain GAILLARD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27  
 présents : 22  
 procurations : 3  
 absents : 2  
 votants : 25

**EXCUSES :** Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Mathieu LAURAIN (Procuration à R. GAILLARD).

**ABSENTS :** Syve-Line TAN, Yann LEONET.

Muriel BRUGNOT a été élue secrétaire de séance.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 25 mai 2020 ;

**PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020 pour la période du 31 décembre 2022 au 20 février 2023 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
00137623A0002	NON PREEMPTION	13/02/2023	23, rue de la Faitenièrre	Bâti sur terrain propre
00137623A0003	NON PREEMPTION	13/02/2023	1, avenue Maréchal Foch	Bâti sur terrain propre
00137623A0004	NON PREEMPTION	13/02/2023	27, route de Genève	Bâti sur terrain propre

00137623A0005	NON PREEMPTION	13/02/2023	25, rue des Andrés	Bâti sur terrain propre
00137623A0006	NON PREEMPTION	15/02/2023	35, rue des Andrés	Bâti sur terrain propre
00137623A0007	NON PREEMPTION	20/02/2023	37, montée de la Paroche	Bâti sur terrain propre
00137623A0008	NON PREEMPTION	20/02/2023	26, rue des Gravelles	Bâti sur terrain propre

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire  
Pierre GOUBET

